CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E69776** **VALABLE JUSQU'AU** **21/09/2027**

ÉDITÉ LE 23/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/12/2005

Raison sociale : MARGUERON

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2006

Capital : 1 300 000

AVENUE DU 133E RGT INFANTERIE
01300 BELLEY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG EN BRESSE 2005B40185 487449167

Siret : 487 449 167 00013

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 00,17197

Assurance Responsabilité Travaux :
QBE 0310017146

Assurance Responsabilité Civile :
QBE 0310017146

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 04 79 81 67 67 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
HODOUL DENIS DIRECTEUR GÉNÉRAL / KRATZEISEN STEPHAN PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.margueron.fr

E-mail : jallagnat@margueron.fr

Effectif moyen : 48 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 13 109 203 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2344	Fabrication et pose de charpentes en bois lamellé-collé (Technicité exceptionnelle)	48	04/11/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

23/09/2026 10:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.